



- Informations santé : Votre vue / La grippe
- La vie de votre mutuelle
- Nos partenariats
- Réponses à vos questions

[www.mutuelle-unc.fr](http://www.mutuelle-unc.fr)

MUTUELLE SANTE DE L'UNC 5, rue du Havre 75008 PARIS  
01 43 87 43 65 contact@mutuelle-unc.fr

- Conseil
- Entraide
- Solidarité

La mutuelle du monde combattant, ouverte à tous !

# SOMMAIRE Décembre 2016

Editorial du Président	3
------------------------	---

## LA VIE DE LA MUTUELLE

- Changement de gestionnaire	4
- Cotisations / prestations	-
- Recherche de nouveaux partenaires	-
- C.A.P.A.H	5
- Bulletin d'abonnement aux fiches C.A.P.A.H	6

## INFORMATIONS SANTE

- Vaccination contre la grippe / Vos yeux	7
---	---

## INFORMATIONS DIVERSES

- Réponses à vos questions	8
- Nos partenaires	9
- Honorons nos anciens, projet de Nacéra Kaïnou	10
- Informations sur la prochaine Assemblée générale	11
- Les cartes de voeux 14 / 18	12

## DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

- Bulletin de demande de renseignements	14
---	----

*La Mutuelle Santé de l'Union Nationale des Combattants (Mutuelle Santé de l'UNC) est une personne morale de droit privé à but non lucratif, soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité et immatriculée au répertoire SIREN sous le numéro 784.360.661.*

*Le siège social de la Mutuelle est situé : 5, rue du Havre 75008 PARIS.*

# EDITORIAL DU PRESIDENT

Chers adhérents,

Voici encore une année arrivant à son terme, c'est l'époque du Père Noël, pour les enfants et je souhaite pour vous tous qu'il ne vous oublie pas. C'est aussi l'époque du sapin, de la crèche...

Pour notre Mutuelle, c'est la période du bilan de l'année écoulée et de l'examen des perspectives futures.

Que pouvons-nous dire de 2016 ?

Encore une année où les contingences extérieures à notre fonctionnement nous ont obligés à évoluer. Comme vous l'avez vu en début d'année, les dispositions législatives et réglementaires nous ont imposés de modifier et de présenter différemment nos prestations. Ceci afin de vous proposer des contrats dits « responsables » par le gouvernement. En termes moins diplomatiques, c'est un moyen détourné de diminuer les remboursements de la sécurité sociale, ou pour ceux qui ne se plieraient pas à cette contrainte, de doubler les taxes et de faire payer ce surcoût aux adhérents de manière indirecte. Comme je l'ai déjà dit, nous sommes devenus des collecteurs d'impôts !

A notre initiative, nous avons proposé aux employeurs, notamment les associations du monde combattant, mais pas seulement, employant une ou plusieurs personnes, un contrat collectif simple pour les aider à remplir cette nouvelle obligation contraignante de souscrire une complémentaire santé afin de la proposer aux employés.

Au bilan, notre Mutuelle a su franchir ces différents caps sans trop de tempêtes. Nous allons continuer en 2017.

Une nouvelle étape s'annonce, elle sera comme les précédentes, certainement difficile, mais nous y arriverons sans que chacun de nos adhérents pâtissent des modifications à venir.

Notre Mutuelle est dynamique et active, notre progression est régulière, mais elle n'est rien sans vous les adhérents. Il est important de participer à la vie de notre Mutuelle au moins une fois par an, au moment de l'assemblée générale. Si vous êtes peu éloigné de Paris, venez participer à cette réunion, si vous êtes trop loin ou ne pouvez pas vous déplacer, vous devez absolument transmettre votre pouvoir. Pour prendre des décisions, une majorité doit être réunie, cela devient de plus en plus difficile, voilà pourquoi il vous appartient de soutenir l'action commune. Rendez-vous en mai prochain.

En attendant, Joyeux Noël et Bonne Année 2017 à tous.

Jean-Louis Fifre  
Président

# VOTRE MUTUELLE

## LA VIE DE LA MUTUELLE.

### Changement de gestionnaire.

Nous avons toujours diffusé les informations sur les évolutions de notre Mutuelle en toute transparence. La Mutuelle appartient à ses adhérents, il est donc normal que vous soyez au courant de la vie de notre Mutuelle.

En 2015, nous avons changé de gestionnaire, tout en conservant le support technique de l'ancienne FMP, avec laquelle nous avons passé une convention de gestion dès notre transformation en 2003.

Pour des raisons de coût de cette gestion, nous avons abandonné la FMP, tout en conservant l'utilisation de son outil de gestion performant et correspondant à nos besoins. Or, l'ancienne FMP envisage de changer son support technique et nous a clairement fait savoir que nous n'étions pas prioritaires dans la migration de son système de gestion. Nous avons donc un gros risque de nous trouver au-devant de grosses difficultés en 2018, avec un très court préavis pour changer de support technique.

Nous nous sommes donc adressés à un autre gestionnaire qui assurera cette fonction dès le 1er janvier prochain. Soyez rassurés, ce changement se fera sans aucune incidence dans le suivi de vos remboursements. Les seuls changements visibles pour vous seront la réception d'une nouvelle carte mutualiste et un nouveau système simple pour consulter directement par internet votre compte et vos remboursements, des explications vous seront envoyées avec un code d'accès.

### Cotisations/Prestations.

Comme vous le savez, notre gestion est rigoureuse et quand les comptes et le bilan le permettent, nous évitons les augmentations de cotisations. Pour 2017, les prestations des contrats individuels ne subiront pas d'évolutions, elles ont été faites en 2016.

Aussi, **le conseil d'administration a décidé de ne pas augmenter le montant des cotisations en 2017.**

Pour les contrats collectifs aussi, pas d'augmentations des cotisations. Toutefois, comme pour les contrats individuels, il a été décidé de faire bénéficier les adhérents au contrat collectif de leur employeur d'une assistance garantissant un accompagnement de proximité en cas de difficultés passagères.

### Recherche de nouveaux partenariats.

Notre Mutuelle est issue du monde combattant, son histoire remonte à 1924 lorsque nos lointains prédécesseurs ont développé, ce qui s'appelait à l'époque le secours mutuel.

Autrefois réservée aux anciens Poilus, à leur famille, à leurs veuves et leurs orphelins, elle est aujourd'hui ouverte à tous ceux qui partagent les valeurs de solidarité forgées dans les tranchées.

Des groupes d'assurances proches du monde combattant, de la défense et de la sécurité des personnes et des biens, ne proposent pas à leurs adhérents de mutuelle, nous cherchons donc à nous rapprocher de ces groupes pour mettre à la disposition de leurs nombreux adhérents, notre savoir-faire en matière de complémentaire santé.

Comme toujours, vous serez tenus au courant de cette évolution.

# VOTRE MUTUELLE

## C.A.P.A.H

La recherche d'informations en matière d'accompagnement social sous forme écrite ou via le réseau internet est particulièrement complexe.

C'est pourquoi le CAPAH met à disposition des fiches pratiques (notes d'information juridique) et des guides thématiques à la portée de tous, concernant la réglementation du handicap et de la dépendance.

Accès aux informations juridiques suivantes :

### Personnes handicapées :

- Aide à domicile & ménagère
- Commissions & instances
- Droit & protection juridique
- Emploi & retraite
- Enfance & scolarité
- Logement, transport & accessibilité
- Maladie & invalidité
- Social : allocations & prestations
- Structures d'accueil

### Personnes âgées :

- Aide à domicile & ménagère
- Anciens combattants
- Commissions & instances
- Droit & protection juridique
- Fin de vie, décès, veuvage
- Logement, transport & accessibilité
- Social : allocations & prestations
- Structures d'accueil



### Conditions d'accès à la documentation :

1 € pour une note d'information « CAPAH »

120 € le primo-abonnement complet d'un an

60 € le primo-abonnement web : accès à toutes les notes sur le site (pas d'envoi par courrier)

80 € le renouvellement complet comprenant la réception des fiches imprimées par courrier et l'accès à l'ensemble des notes sur le site

60 € le renouvellement web : accès à toutes les notes sur le site (pas d'envoi par courrier)

8 € le guide thématique, accessible en ligne après paiement (pas d'envoi par courrier)

Conditions de paiement : par chèque en l'adressant à :  
Mutuelle Santé UNC-CAPAH, 5 rue du Havre, 75008 PARIS.

## Bulletin d'abonnement aux fiches C.A.P.A.H

SOCIETE : .....

Service : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Téléphone : .....

Email : .....@.....

Adresse : .....

Code Postal : ..... VILLE : .....

Je souhaite m'abonner aux fiches d'information CAPAH :

- ABONNEMENT INITIAL à 120 €
- ABONNEMENT INTERNET et PAPIER à 80 € / an
- ABONNEMENT UNIQUEMENT INTERNET à 60 € / an
- ABONNEMENT UNIQUEMENT PAPIER à 60 € / an

**ATTENTION** : Il est rappelé que pour **tout premier abonnement**, vous devez souscrire à l'abonnement initial qui constitue le socle papier des fiches d'information. Vous recevrez ensuite les mises à jour incluses pour l'année concernée au fur et à mesure de leur parution.

REGLEMENT de l'abonnement :

- par chèque à l'ordre de la MUTUELLE SANTE DE L'UNC – CAPAH  
à retourner à la Mutuelle Santé de l'UNC – 5,rue du Havre – 75008 PARIS
- par virement

# INFORMATIONS SANTE

## La grippe.

Etes-vous vaccinés contre la grippe ? Si oui, c'est très bien, surtout si vous faites partie des catégories à risque : les plus de 65 ans, les femmes enceintes ou les personnes souffrant de maladies chroniques. L'année dernière, 77 % des cas de grippe admis en réanimation faisaient partie des catégories citées ci-dessus.

Il n'est pas encore trop tard pour demander conseil à votre médecin traitant ou consulter [ameli-sante.fr](http://ameli-sante.fr)



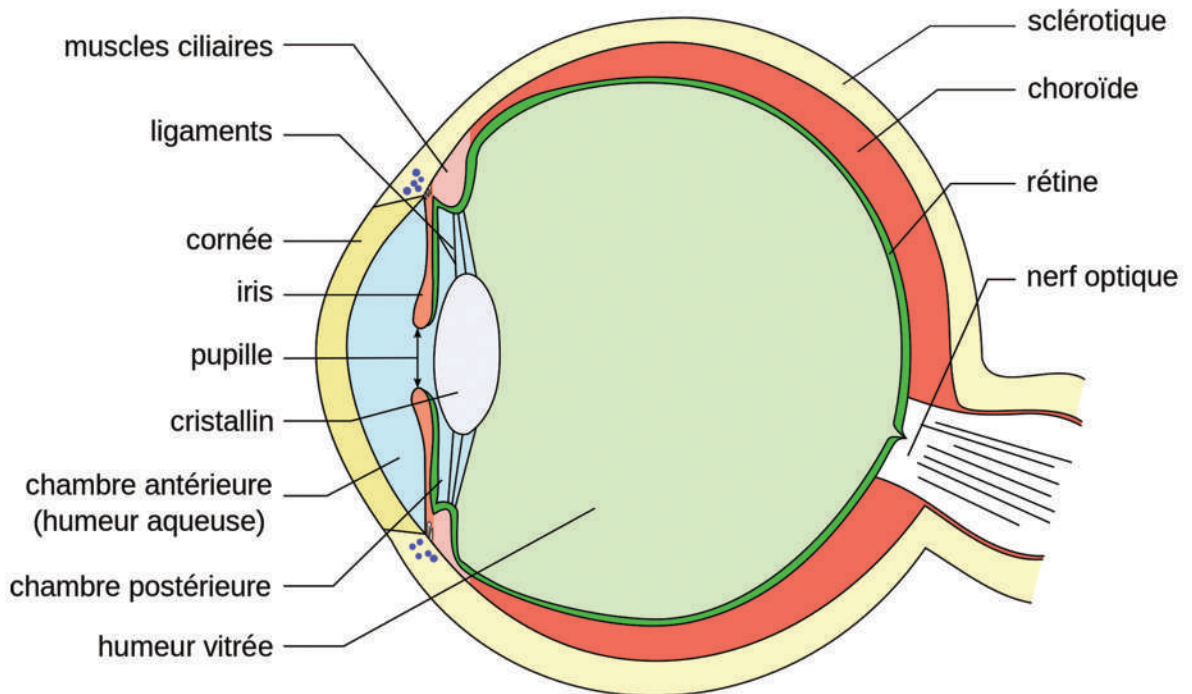
## Vos yeux.

Vos yeux sont précieux, la vue évolue avec l'âge et, outre la diminution de l'acuité visuelle, de nombreux problèmes liés au vieillissement peuvent survenir.

Le glaucome est lié à une hypertension intraoculaire qui endommage le nerf optique et diminue le champ visuel. Il mène, dans certains cas extrêmes à la cécité.

La dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA), première cause du handicap visuel après 50 ans, correspond à une dégradation d'une partie de la rétine (la macula) et évolue vers la perte de la vision centrale.

**Pensez à consulter régulièrement, au moins tous les deux ans. !**



## Réponses aux questions

### Question d'un adhérent :

En début d'année, mon employeur m'a proposé un contrat de complémentaire santé dans le cadre de sa nouvelle obligation envers ses employés.

Comme j'avais déjà une mutuelle, j'ai pu refuser sa proposition. Or, il semblerait que cette dérogation prenne fin au 31 décembre prochain. Est-ce vrai, ou s'agit-il une information infondée qui circule dans mon entreprise ?

### Réponse de la Mutuelle :

Effectivement, il s'agit d'une information infondée. Cette dérogation initiale continue à courir pendant toute la durée de présence dans votre actuelle entreprise. Toutefois, avez-vous bien examiné le contrat proposé par votre employeur ?

La loi impose à l'employeur de prendre à sa charge au minimum 50 % du coût d'une couverture individuelle, mais certains employeurs prennent en charge la totalité, d'autres prennent une partie d'une cotisation familiale, ce qui n'est pas obligatoire.

En conclusion, examinez avec une attention particulière l'offre de votre employeur, en comparant les tarifs des cotisations, mais surtout les prestations proposées. Vous pouvez à tout moment quitter votre ancienne mutuelle pour rejoindre celle de votre employeur.



**Si vous avez besoin d'un conseil pour vous aider à examiner les différentes prestations, notre Mutuelle est à votre écoute :**

**01 43 87 43 65**  
**contact@mutuelle-unc.fr**

# INFORMATIONS DIVERSES

## NOS PARTENAIRES



### Terre Fraternité

Grâce à son modeste don, notre Mutuelle figure parmi les soutiens et les partenaires de cette association. Allez-vous en rendre compte en consultant son site : [www.terre-fraternite.fr](http://www.terre-fraternite.fr)

Le général d'armée (2S) Bernard Thorette, Président de l'association, a eu l'amabilité de nous adresser un aimable petit mot :

« Vous remercie très chaleureusement pour votre geste. Il contribuera à soulager la peine des blessés de l'armée de Terre et leurs familles... »

A titre personnel, vous pouvez participer à cette grande œuvre de solidarité avec nos soldats en adressant vos dons à :

### Association Terre Fraternité

#### Hôtel national des Invalides

129 rue de Grenelle – 75007 PARIS

Si vous souhaitez obtenir un reçu fiscal, établissez votre chèque à l'ordre de l'ADO

### ADO, l'entraide défense.

« La solidarité n'est pas obligatoire, elle est juste indispensable »

En lisant la lettre de l'association, l'on découvre une action emblématique : l'aide aux orphelins. Voici quelques informations peu ou pas connues :

- En sein du milieu Défense, 400 conjoints survivants sont en charge de 700 orphelins.

- Evolution du nombre d'orphelins : en 2010 : 220 ; en 2016 : 730. Cette progression n'a pas besoin de commentaire, sinon celui de leur apporter notre aide.

Vous pouvez adresser vos dons par chèque à l'ordre de l'ADO, un reçu fiscal vous sera adressé au cours du 1er trimestre 2017.

[www.entraide-defense.fr](http://www.entraide-defense.fr)



### ADO, Case 104-Fort Neuf de Vincennes

#### Cours des Maréchaux

75641 PARIS

### ASAF

Adhérer à l'ASAF, c'est renforcer la Défense de la France.

Faire un don à l'ASAF, c'est permettre à l'ASAF de s'exprimer en toute indépendance.

Vous pouvez vous inscrire pour recevoir gracieusement par mail les lettres de l'ASAF.

Consultez le site : [www.asafrance.fr](http://www.asafrance.fr)



# INFORMATIONS DIVERSES

## Centenaire 1914/1918 Honorons nos anciens

Projet Nacéra Kainou (sculptrice, peintre des armées)

(Visiter son site : [www.kainou-sculpture.com](http://www.kainou-sculpture.com))

En ces périodes troubles que nous traversons, nous avons besoin de nous souvenir de nos grands anciens, ceux de 14/18. Ils ont su faire fi de leurs différences, de leurs origines, de leurs milieux sociaux, de leurs confessions. Nous célébrons le centenaire de ce terrible conflit qui sut donner cette cohésion aux soldats qui résistèrent à Verdun notamment. Vous pouvez assister à de nombreuses commémorations, c'est bien, mais ce qui est encore mieux, c'est de participer.

Pour une somme modique laissée à votre appréciation, même l'euro symbolique, participez à l'érection de quatre bustes.

*« Les pertes humaines et matérielles de la Grande Guerre furent considérables et désastreuses. Des milliers de destins brisés, ensevelis à jamais dans cette terre de France, éphémères héros de l'histoire « avec sa grande hache », tous, acteurs structurants d'une nation, mais aussi artistes, poètes, écrivains. L'ambition première de cette action est de mettre en relief, comme un mur d'écriture, rempart contre l'oubli, l'irréparable déchirure. La guerre est aussi l'enfouissement du génie créateur, mutilation et disparition des corps, mais aussi des esprits, de l'intelligence et de la créativité.*

Si la fin des tranchées, c'est la fin d'une terre qui ensevelit les hommes, c'est aussi le début d'une terre l'argile qui érige des monuments.

Le point d'orgue de ce projet sera l'installation de 4 bustes en bronze dans un square parisien, rendant hommage à 4 figures emblématiques d'écrivains Français morts au combat ou de ses suites :

Charles PÉGUY, Alain-FOURNIER, Louis PERGAUD et Guillaume APOLLINAIRE.

Quoi de mieux que le regard éternel de ces écrivains, morts pour la France, dont les testaments littéraires sont à jamais des monuments du patrimoine immatériel de notre nation, pour nous interpeller sur les mots et les maux de la Grande Guerre ? »

Nacéra Kainou

Pour soutenir et participer à ce magnifique projet, envoyez votre chèque

- libellé à l'ordre suivant :  
**Association des Ecrivains Combattants  
/ des Mots pour des Maux**
- à l'adresse suivante :  
**AEC, 18 rue Vézelay, 75008 Paris**

### Bulletin de souscription (Mutuelle Santé de l'UNC)

Nom, Prénoms :

Adresse :

Mail :

Téléphone :

Souscris au projet « Mots pour Maux » **et verse** : ..... €

A l'ordre de : Association des Ecrivains Combattants / des Mots pour des Maux

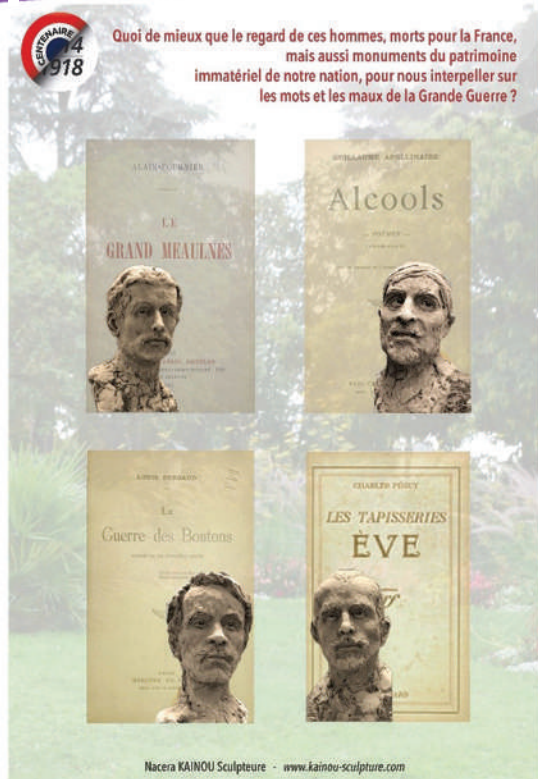
Je m'engage à faire connaître ce projet autour de moi.

Date

Signature



# INFORMATIONS DIVERSES



**La date de notre prochaine Assemblée générale est fixée  
au : mardi 30 mai 2017**

Réservez dès à présent cette journée pour participer à notre Assemblée générale.

Cela vous donnera l'occasion de rencontrer et d'échanger avec d'autres adhérents et les bénévoles du Conseil d'administration.

Venez participer aux prises de décisions importantes pour la vie de notre Mutuelle.

*Vous pouvez déposer votre candidature pour devenir administrateur  
(Cette demande doit être formulée avant le 1er mars 2017, par lettre recommandée avec avis de réception)*

Lorsqu'en mai vous recevrez la convocation, n'oubliez pas de renvoyer le document annonçant votre venue, ou le pouvoir, pour ceux qui ne pourraient pas être présents.  
Un déjeuner convivial sera servi aux présents, sous réserve qu'ils aient annoncé leur venue.  
Condition impérative.

# INFORMATIONS DIVERSES

## Cartes de voeux

Dans le cadre du centenaire de la Grande Guerre, présentez vos voeux avec une carte postale représentant un poilu.

Vous pouvez utiliser ces cartes soit à titres personnel, soit au titre de votre association, vous serez les ambassadeurs de notre Mutuelle.

Si vous connaissez des collectionneurs de cartes postales, diffusez l'information.

Enfin, les commémorations durent quatre ans, elles resserviront !



L'Union Nationale des Combattants d'Ille et Vilaine (UNC) détient un fond de gouaches originales de Camille Godet, peintre combattant de la première guerre mondiale.

L'association vient d'éditer une pochette de collection de vingt cartes postales. Celles ci retracent avec précision les tenues d'époque et l'équipement des soldats et marins français et belges engagés en France ou en Afrique.

Cette commande a été réalisée avec le soutien de la mutuelle santé de l'UNC.

Vous pourrez vous la procurer au siège rennais au tarif de quatre euros l'unité.

Adresse postale :

2 rue Durafour 35000 Rennes

Tél : 02 99 84 86 00

Mail: [unc35@wanadoo.fr](mailto:unc35@wanadoo.fr)





## Informations :

Tél.: 01.53.89.04.18 – Fax: 01.53.89.04.29. - E-mail : unccompta@unc.fr

## Abonnez-vous à

# LA VOIX DU COMBATTANT

### • Je suis adhérent UNC :

Je contacte mon siège départemental qui se chargera de mon abonnement (coordonnées sur [www.unc.fr](http://www.unc.fr))

### • Je ne suis pas adhérent UNC :

Je complète et je retourne le bulletin ci-contre au Service abonnements,

La Voix du Combattant, 18, rue Vézelay - 75008 Paris

**OUI, je désire m'abonner pour 1 an (10 numéros)**

Mes coordonnées  Mme  Mlle  M.

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

C. postal : ..... Ville : .....

Pays : .....

Ci-joint mon règlement par chèque à l'ordre de La Voix du combattant

15 € (France et EU) –  25 € (Étranger)

# DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

(Sans engagement de ma part)

Monsieur                       Madame

NOM : .....

Prénom : .....

Date de naissance : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_

Régime Général                       Régime Local (Alsace et Moselle)

Bénéficiaire du 100% (Total) Sécurité Sociale :                       oui  non

Bénéficiaire de l'article L.115 du code des  
Pensions Militaires d'Invalidité et victimes de Guerre :                       oui  non

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville:.....

Téléphone : ..... Portable : .....

Adresse électronique : .....@.....

Actuellement adhérent à une autre mutuelle :                       oui  non

Ressortissant de l'ONAC-VG :                       oui  non

Membre UNC :                       oui  non

Carte du combattant :                       oui  non      Date d'obtention : .....

Titre de reconnaissance de la Nation       oui  non      Date d'obtention : .....

Conflits auxquels vous avez participé : .....

Taux d'imposition (seulement pour la retraite mutualiste du combattant) : .....

## **Vous prie de m'adresser**

- Tous renseignements sur vos COMPLEMENTAIRES SANTE
- Tous renseignements sur GARANTIE + (surcomplémentaire ou article L115 ou 100%SS)
- Tous renseignements sur LA RETRAITE MUTUALISTE DU COMBATTANT

Date : .....

Signature :

A retourner sous enveloppe timbrée à :

**MUTUELLE SANTE DE L'UNC**  
**5 rue du Havre - 75008 PARIS**

# VOUS, qui avez participé à un conflit



*Afghanistan, Yougoslavie, Liban, Côte d'Ivoire,  
Tchad, Congo, Irak, Golfe, Cambodge, Somalie,  
Zaire, Gabon, AFN, Indochine, 39-45...*



## VOUS êtes concerné

PAR LA

### RETRAITE MUTUALISTE du COMBATTANT



#### NOUVEAU

Vous avez effectué au moins 90 jours en Afghanistan, Ouganda, République Démocratique du Congo, Cameroun, Tchad ou Yougoslavie : vous avez droit au Titre de Reconnaissance de la Nation (TRN) dès à présent.

Vous étiez en Israël ou République du Liban (opérations Daman et Baliste) : vous êtes aussi concerné !

## Bénéficiez d'avantages uniques

*Qui vous sont exclusivement réservés*

[www.mutuelle-unc.fr](http://www.mutuelle-unc.fr) - 01 43 87 43 65

